



SYNDICALISTES, AGIR CONTRE LE CAPITALOVIRUS

#16 – Jeudi 14 mai 2020

**LES MASQUES
DOIVENT ÊTRE
GRATUITS**



Union
syndicale
Solidaires

Projet d'usine de masques dans les Côtes d'Armor

[Communiqué unitaire](#)

[Projet contre projet sur France3](#)



Contre le racisme et les violences policières
le 11 mai à l'Île St Denis « on est là »
[Le bilan tiré par les organisateur·trices](#)

Télétravail... toutes les informations sur [la FAQ et le numéro vert](#),
Attention modification des horaires

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

DROIT DE RETRAIT SÉCURITÉ SANTÉ PROTECTIONS

N° VERT APPEL GRATUIT 0 805 37 21 34

DES SYNDICALISTES RÉPONDENT À VOS QUESTIONS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H

Solidaires Union syndicale

Solidaires Union syndicale Union départementale Pas-de-Calais
71bis rue Roger Salengro 62223 SAINT-LEZENT-BLANGY 06 61 85 71 85 / solidaires62@gmail.com

NOUS NE VOULONS PAS LE MÊME MONDE APRÈS

CORONAFINEMENT

ACTIONNAIRES, PATRONS, RENDEZ LE POGNON!

POUR LA JUSTICE SOCIALE

AVEC SUD On lâche rien!

Nouvelle victoire après Amazon à Cogepart Lyon

Solidaires Rhône Union syndicale Union départementale Rhône
Frederic Leclercq - 06 51 25 40 77
Date: le 11 mai 2020

Communiqué de presse

Après AMAZON, le tribunal judiciaire de Lyon condamne COGEPART à prendre les mesures de protections des livreurs de Carrefour.

Par ordonnance du 11 mai 2020 le juge des référés a donné raison à l'association de travailleur engagé le service des Couriers de Lyon membre du groupe COGEPART "Solidaires" afin de voir condamner leurs mandataires à faire passer le risque sanitaire d'attente à l'intérieur d'un véhicule des livreurs de Carrefour à leur employeur.

Le juge des référés a fait en sorte d'interdire aux points d'attente de livreurs de Carrefour les risques de contamination au gel corona et leur paiement en 15j.

Le juge a condamné l'entreprise ainsi que ses salariés mandataires de Carrefour à prendre les mesures de protection des livreurs de Carrefour.

Solidaires Rhône (avec pour intervenant syndicalitaire Syndicalat partie) a obtenu la condamnation de COGEPART à prendre les mesures de protections des livreurs de Carrefour.

Solidaires et les élus de l'entreprise appellent dès demain Jérôme DOR le PDG de Carrefour à se mettre au travail et à mettre en place les mesures prises par le tribunal pour assurer la sécurité des salariés.

Solidaires Rhône - 11/05/2020

[Les publications de Solidaires 62 sur fb](#)

Ni coronavirus, ni union sacrée, la lutte continue contre tout ce qui détruit nos existences. Solidarité avec les victimes du coronavirus, solidarité avec toutes celles et ceux que ce système attaque ; indéfectiblement. La lutte ne s'arrêtera pas avec la maladie. Nos combats pour un monde où la solidarité, la protection sociale et les services publics sont les meilleurs remparts contre les fléaux et l'injustice, sont plus que jamais légitimes !